



CONFÉDÉRATION PAYSANNE MANCHE

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne
et de Via Campesina

Les cahiers d'acteurs

sur le projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine



Confédération Paysanne Manche

Maison de l'Agriculture
Avenue de Paris
50009 Saint-Lô Cedex
Tél. 02 33 06 48 09
Fax 02 33 06 48 04
manche@confederationpaysanne.fr

Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs.
Membre de la Coordination Paysanne
Européenne et de Via Campesina.

Contribution de la Confédération paysanne au Cahier d'acteurs

En octobre 2004, EDF annonçait son intention de construire, sur le site de la centrale nucléaire de Flamanville, un nouveau groupe de production d'électricité de type EPR pour une mise en service prévue en 2012.

Le site de Flamanville accueillera donc une nouvelle activité de production d'électricité, qu'il faudra acheminer vers les Pays de Loire. Ainsi est annoncée la construction d'une nouvelle ligne électrique à 400 000 volts, sur une distance estimée entre 150 et 200 km.

En premier lieu, la Confédération Paysanne dénonce la méthode qui consiste à décider d'abord de l'implantation de l'EPR et son couloir de lignes, et engager ensuite le débat public ; tout cela en contradiction avec la loi Barnier - Voynet, qui prévoit que le débat public "éclaire la décision", donc la précède.

En Basse-Normandie, cette nouvelle ligne aurait des impacts importants, notamment pour l'agriculture.

La Basse-Normandie est la première région française pour de nombreuses productions :

- 1^{ère} région productrice de crème, de beurre, de fromage frais et de fromage à pâte molle ;
- 1^{ère} région productrice de pommes à cidre, de jus de pommes et de produits cidricoles ;
- 1^{ère} région productrice de poireaux et de navets ;
- 1^{ère} région en nombre de chevaux ;

Avec 600 km de côtes, la Normandie est l'un des plus importants bassins conchylicoles (huîtres et moules). C'est aussi une grande zone de pêche.

L'agriculture bas-normande compte, encore à ce jour, 29 692 exploitations. Bien qu'ayant perdu de nombreux actifs ces vingt dernières années, du fait notamment de la disparition de nombreux sièges d'exploitations, l'emploi agricole (salariné et non salariné) y représente tout de même 7,1 % de l'emploi total régional. Il n'est, en comparaison, que de 2,6 % en Haute-Normandie et 3,6 % en France.

Dans le cadre du débat public
organisé par la

cndp
Commission particulière
du débat public
THT Cotentin - Maine

Syndicats pour une
Membre de la Coordi

La Basse-Normandie s'est fortement engagée ces dernières années dans des démarches de qualité (charte des bonnes pratiques d'élevage, qualification des élevages bovins). De plus en plus de produits se vendent sous signe officiel d'identification de la qualité et de l'origine. On dénombre douze appellations d'origine contrôlée (AOC), de nombreux labels rouges et certificats de conformité produit (CCP) dans toutes les filières (viande bovine, porcine, ovine, volailles et lapins, œufs, produits laitiers, produits cidricoles, légumes, produits de la mer). La Basse-Normandie, c'est aussi une production de plus en plus importante en agriculture biologique (lait et produits laitiers, viandes et volailles, cidre, céréales, fruits et légumes).

Et l'agriculture bas-normande, ce sont aussi des paysages ruraux, façonnés par les agriculteurs, utiles aux équilibres écologiques et à la production de la biodiversité. Les programmes de préservation de l'environnement et de la ressource en eau, contribuent à la valorisation et à l'entretien des paysages ainsi qu'à l'aménagement de l'espace rural. La Basse-Normandie est une région très peuplée dans ses zones rurales, et la densité de population répartie de façon harmonieuse permet d'éviter les problèmes de concentration, de pollution, voire les tensions connues dans de nombreuses périphéries de grandes villes. Ainsi, la Manche compte 481 500 habitants (80 hab/km²), l'Orne 292 300 habitants (48 hab/km²) le Calvados 648 400 habitants (116 hab/km²).

Les filières agroalimentaires y sont de fait très importantes : la région produit 12 % de la collecte laitière française avec 2,57 milliards de litres de lait.

Quatre types d'entreprises agro-alimentaires y exercent leur activité : des entreprises multiproduits et des établissements spécialisés par produit, de dimension nationale ou internationale (Lactalis, Compagnie Laitière Européenne, Danone, Nestlé, Sodial,

Boursin) ; des entreprises ou coopératives de dimension régionale multiproduits (Coopérative Laitière d'Isigny, Maîtres laitiers du Cotentin), mais aussi des groupements de producteurs de lait spécialisés dans la collecte.

La Basse-Normandie est aussi la deuxième région Française pour l'importance de son troupeau total bovin, derrière les Pays de la Loire. En 2003, il a généré 18 % du produit agricole final.

Pur-sang, trotteurs, chevaux de sport et de loisir ou de trait sont très présents dans le paysage bas-normand. En 2003, 30 % des chevaux de sang français ont été immatriculés en Basse-Normandie. La production de porc représente 3 % du produit agricole final. Elle est principalement développée entre le sud et le centre de la Manche, à partir d'ateliers spécialisés, ce qui représente bien souvent l'activité principale de l'exploitation.

Les productions de volailles, de lapins, de moutons représentent des atouts importants dans cette région. Il s'agit là de produits de grande notoriété, qui identifient la région, comme l'agneau du pré salé, mondialement connu !

Voici donc des atouts importants montrant combien l'économie agricole et agroalimentaire est la colonne vertébrale de l'économie bas-normande.

L'implantation de l'EPR, dans une région déjà les plus nucléarisées d'Europe, en ajouterait donc de nouveaux risques pour l'agriculture locale, vivante et durable mais qui pourrait bien un jour être menacée, dès le moindre incident – ou suspicion d'incident – nucléaire. Ceci aurait une importance terrible pour la survie de milliers d'emplois si des doutes, voire des faits avérés, devaient se faire jour, dans un contexte où la concurrence économique devient de plus en plus difficile à endurer et maîtriser.



Or, on peut s'interroger sur la pertinence, notamment sur le plan économique, d'implanter une nouvelle installation de production d'énergie (nucléaire ou autre) à 200 km de son lieu de consommation. L'argument de la proximité de la mer pour le refroidissement de la centrale ne tient pas, comme on l'a vu pendant la canicule de 2003. La production continue d'électricité sur ce site n'est pas sans risque.

Implanter un EPR dans le Nord Cotentin obligera donc à la construction d'un nouveau couloir de lignes, soit plusieurs centaines de pylônes, pour un transfert d'électricité qui pose des problèmes tant sur le plan de l'environnement que pour les élevages riverains de cette ligne.

Depuis plusieurs années en effet, des éleveurs de vaches laitières, de porcs, de lapins se plaignent des perturbations constatées à proximité des lignes existantes (400 000 volts) qui traversent déjà le département de la Manche (entre Menuel et St Laurent de Terregatte). Le poste électrique de Launay (11 ha) et la concentration de lignes électriques sur cette zone constituent une pollution notoire (sol chargé en électricité, atmosphère perturbée par la multitude de champs électriques divers et de courants perturbateurs).

ION PAYSANNE MANCHE

sur le projet de ligne à très haute tension Cotentin-Maine

agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs
Confédération Paysanne Européenne et de Via Campesina



Planter un second couloir de lignes THT va donc aggraver la situation. Car le département de la Manche, de par sa morphologie et sa situation géographique (170 kilomètres du nord au sud, 40 d'ouest en est) sera alors totalement sous couvert de pylônes et de très haute tension.

Il faut noter ici que la Manche a aussi un climat particulier, avec un fort taux d'humidité atmosphérique. Les vents marins dominant d'ouest en est une bonne partie de l'année ; ce qui n'est pas sans conséquence aux abords d'une ligne THT. On constate ainsi de plus grandes nuisances sonores et des conductions d'électricité néfastes selon les types de constructions, qu'elles abritent des animaux ou des êtres humains.

Depuis de nombreuses années, ces phénomènes pourtant connus sont niés, car non étudiés. Il est tout à fait anormal que le pays qui dépend le plus du nucléaire pour son approvisionnement électrique (54 réacteurs pour si petit pays) et qui, de ce fait, voit sa production électrique très centralisée et transportée par des milliers de kilomètres de lignes HT et THT, ne se soit pas doté de moyens de recherche expérimentale adéquats, afin de déterminer des normes acceptables d'exposition, eu égard au principe de précaution.

De très rares recherches (financées par EDF et contrôlées par cette même structure) n'ont existé que sur des expérimentations en micro études (des rats élevés en cage au contact de fils électriques), dans des locaux mis à disposition par l'école vétérinaire de Maisons-Alfort.

Malgré les plaintes et les inquiétudes d'éleveurs dans un grand nombre de départements français, plaintes appuyées par la Confédération Paysanne, le Groupement permanent sur la sécurité électrique (GPSE), né en 1998 et placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, est aujourd'hui totalement en arrêt. Aucune des organisations membres (administrations, entreprises, syndicats, associations...) n'a été reconvoquée depuis la fin de l'année 2001.

Le GPSE, doté de quatre groupes de recherche sur les effets des courants électriques dans tous les secteurs, devait permettre d'étudier les risques et les conséquences des installations électriques. Synthétisant les premiers travaux, un document a été coédité en juillet 2000 par le Ministère de l'agriculture, EDF, RTE, Promotelec, les Chambres d'agriculture et l'assureur Groupama. Le document, qui faisait suite aux observations constatées chez la vache ou le porc, comportait trois chapitres, destinés aux éleveurs : outre les connaissances générales sur l'électricité, on y expliquait les phénomènes électriques parasites et les effets de ceux-ci sur les animaux d'élevage. Après ce travail de recensement et de reconnaissance, les organismes concernés attendaient des suites et des réponses aux phénomènes rencontrés. Ils ne les ont jamais eues.

L'implantation d'une nouvelle ligne THT : un non sens économique, écologique et social

Des fonds provenant de l'Etat et de diverses collectivités locales ont contribué à développer des activités touristiques, de découverte de la nature, des activités sportives et de revalorisation du patrimoine historique (PNR des marais, diverses demeures, baie du Mont St Michel). Planter 300 à 350 pylônes supplémentaires dans le paysage, aux abords de nombreux sites classés, dotés de moyens financiers abondants et identifiés à des fins touristiques, c'est prendre un très gros risque à long terme pour la pérennité des activités existantes.

Déjà, le Canada interdit la production agricole et le travail sous les lignes THT. Dans la Manche, l'emprise des pylônes et des lignes serait telle qu'elle pourrait exclure à très court terme de nombreuses activités existantes, pour des milliers d'habitants du département. En effet, la reconnaissance juridique des couloirs de ligne (si la France ne le veut pas, l'Union européenne le fera) délimitera le champ d'activité économique, notamment dans le domaine de productions de biens de consommation (alimentaires, logements, accueils, lieux de vie...). Ainsi le principe de précaution doit s'appliquer et l'administration doit disposer d'outils réglementaires efficaces. Si les activités deviennent à risques, des dispositifs de protection et d'assurance doivent être mis en œuvre.



Car la Manche, on l'a dit, c'est déjà un couloir de lignes THT existant, du Nord à l'Est et du Nord au Sud. Pour l'implantation de la nouvelle ligne, le Conseil Général a annoncé l'exonération de la taxe professionnelle pour les entreprises. Le contribuable de la Manche sera-t-il celui qui financera les pollutions environnementales, sanitaires et paysagères, pour lui même et pour les générations futures, entraînant la disparition des activités génératrices d'emplois à la production mais aussi dans la transformation (notamment laitière), ainsi que la disparition des emplois apportés par le tourisme ?

La Confédération Paysanne, premier syndicat agricole dans le département (52,25 % des voix aux dernières élections chambre d'agriculture - 46 % pour le collège des actifs et 55 % pour le collège retraités) est soucieuse de préserver l'intérêt général et le développement durable. Elle attend des pouvoirs publics des réponses à la hauteur des enjeux, notamment en matière de développement des énergies renouvelables. Au contraire, s'ils étaient construits, L'EPR et son couloir de lignes THT s'installeraient dans la durée (pollutions, dégradation de l'environnement, risques pour la santé humaine et animale), au mépris des générations présentes et futures.

Pour la Confédération paysanne,

François Dufour,
porte-parole régional
Élu à la Chambre d'Agriculture
de la Manche



Les cahiers d'acteurs

Dans le cadre du débat public organisé par la CPDP THT Cotentin - Maine
Esplanade de la Gare - Chemin du Halage - BP 40326 - 50006 Saint-Lô cedex
tél. 02 33 05 71 40 - Fax 02 33 05 03 68

Courriel : contact@debatpublic-THTcotentin-maine.org

www.debatpublic-THTcotentin-maine.org

Crédits photos : CPDP THT Cotentin-Maine - Imprimerie Corlet

Octobre 2005